

**M. Herridge:** Elles portaient sur mon SIGM bien-aimé.

**L'hon. M. Pennell:** Le député de Kootenay-Ouest a posé des questions sur la légitimité de certaines enquêtes de la Gendarmerie royale à propos de l'activité du SIGM. Je puis lui assurer que ces mesures, auxquelles ont mis fin certaines poursuites judiciaires, ont maintenant recommencé. Une grande quantité de documents ont été remis en la possession de la Gendarmerie. De toute évidence, il faudra examiner minutieusement ces documents pour décider quelles nouvelles mesures devront être prises.

Le député a aussi demandé, je pense, si un avocat spécial avait été chargé de cette affaire. Si j'ai bonne mémoire, je suis à peu près sûr que les services de l'avocat nommé la première fois ont de nouveau été retenus. Tous les documents pertinents lui seront remis sans tarder afin de lui permettre de poursuivre l'affaire énergiquement.

**M. Herridge:** Le procureur général de la province de Québec a-t-il manifesté son intérêt dans cette cause?

**L'hon. M. Pennell:** Je crois qu'il y a eu des échanges entre le ministère de la Justice et les autorités du Québec, mais puisque cette affaire est de compétence fédérale, nous la poursuivons.

**M. Herridge:** Une autre question. Je propose que ce M. Heakes ait l'occasion de présenter sa version aux fonctionnaires du ministère, vu les événements survenus depuis qu'il a discuté l'affaire avec eux.

**L'hon. M. Pennell:** Je m'excuse auprès de l'honorable député de Kootenay-Ouest. Je ne suis pas au courant du point qu'il vient de soulever. Je ne veux pas donner l'impression de l'éviter et je serai heureux de m'informer si l'honorable député veut me voir privément.

[Français]

**M. Caouette:** Monsieur le président, je désire poser seulement une question à l'honorable Solliciteur général.

Ce matin, j'ai reçu le télégramme suivant:

[Traduction]

Monsieur, demande enquête judiciaire sur mon cas et d'être appelé à témoigner à l'enquête de sécurité

Calvin M. MacDonald,  
ancien agent secret de la  
GRC

[Français]

Le ministre a-t-il l'intention d'étudier la possibilité d'accorder à M. MacDonald cette enquête judiciaire et de lui reconnaître le privilège de témoigner, lors de l'enquête sur la sécurité nationale, de façon qu'il soit traité équitablement?

[L'hon. M. Pennell.]

[Traduction]

**L'hon. M. Pennell:** A ma connaissance, un tel télégramme n'était pas parvenu à mon bureau quand je suis arrivé à la Chambre cet après-midi. Bien entendu, je ne puis rien promettre tant que je n'aurai pas examiné les faits.

**M. Brewin:** Je sais gré au ministre de sa déclaration sur l'affaire Maunder. Il y aurait lieu, j'en suis sûr, que l'enquêteur scrute aussi le premier compte rendu de ce qui s'est passé à l'époque. Nous avons là un cas flagrant d'opinions contradictoires et, sans un examen approfondi, il serait peut-être impossible de déterminer l'exactitude des allégations de M. Maunder, d'une part, et du démenti apparent, d'autre part.

**L'hon. M. Pennell:** Pour prévenir tout malentendu, c'est d'une enquête personnelle que j'ai parlée aujourd'hui. Elle sera menée avec le concours de conseillers juridiques et du ministère de la Justice. J'examinerai tout le dossier, après quoi je déciderai des mesures à prendre.

**M. Gilbert:** J'aimerais poser une brève question au Solliciteur général. J'aimerais savoir s'il projette établir une direction spéciale à la Gendarmerie royale du Canada pour faire enquête sur les faillites frauduleuses, tout comme il y a une Direction spéciale qui s'occupe des stupéfiants.

**L'hon. M. Pennell:** Je peux dire très franchement au député que j'ai discuté de cette question avec des fonctionnaires de la Gendarmerie royale et du ministère de la Justice, mais qu'aucune décision définitive n'a encore été prise. Je crois que le ministre de la Justice a annoncé l'autre jour que son ministère se préparait à créer une brigade pour les enquêtes sur les faillites. Nous discutons actuellement pour voir comment la Gendarmerie royale pourra collaborer avec la brigade qui sera créée au ministère de la Justice.

[Français]

**M. Caouette:** Monsieur le président, la dernière question que je voudrais poser à l'honorable Solliciteur général est la suivante: Selon les déclarations du ministre de la Justice du Québec, M. Claude Wagner, qui se plaint de ce que la Gendarmerie royale ne collabore pas avec le ministère de la Justice du Québec, le Solliciteur général peut-il dire à la Chambre quelle décision il a prise, au sujet de ces plaintes provenant de la province de Québec?

La Gendarmerie royale travaille-t-elle ouvertement et collabore-t-elle sincèrement avec l'organisation policière ou le ministère de la Justice de la province de Québec?